

Vous avez entre 18 et 65 ans ? Vous êtes en situation de handicap ? Vous avez des droits !



CONTACTS ET DROITS

Au niveau fédéral

- Reconnaissance handicap
- Allocations
- Aides au déplacement
- SPF Sécurité Sociale Direction Générale Personne Handicapée (DGPH)
Tél : **0800/98 799** - www.handicap.belgium.be

Au niveau régional

- Aides individuelles
- Allocations

Wallonie

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)
Tél : **0800/16 061** - www.aviq.be et wikiwiph.aviq.be

Bruxelles

- Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)
Tél : **02/800 82 03** - www.phare.irisnet.be
- IRISCARE
Tél : **0800/35 499** - www.iriscare.brussels

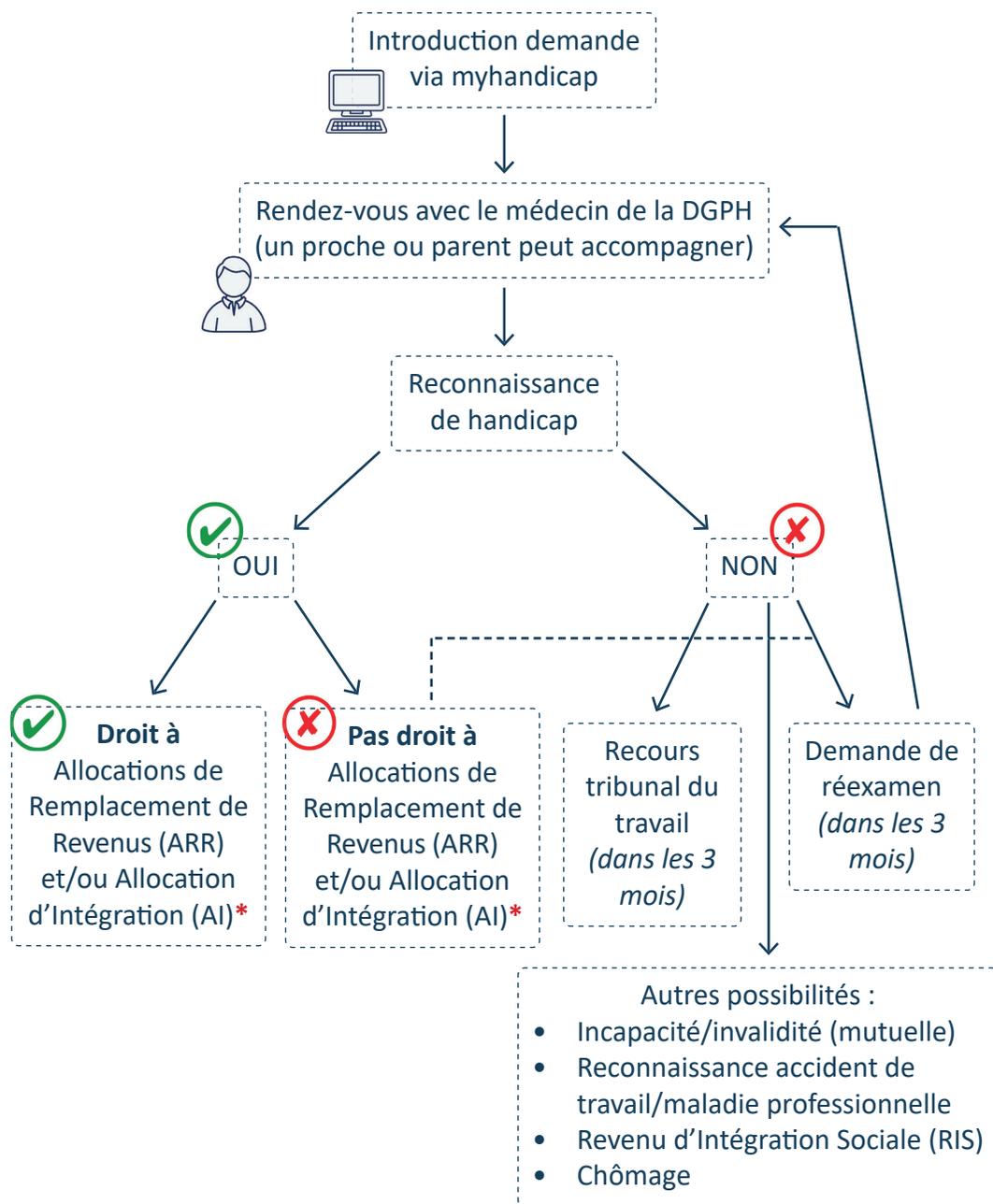
Faites-vous aider dans vos démarches via :

- Le service social de votre mutuelle
- Les services sociaux de votre commune, des CPAS
- Les personnes référentes handicap dans votre commune
- Contact local :

Pour vous soutenir :

- Les associations de personnes handicapées, de patients ou de proches via la LUSS
Tél : **081/74 44 28** - www.luss.be
- Les associations Aidants Proches
Tél : **081/30 30 32 (Wallonie) ou 02 474 02 55 (Bruxelles)**
- www.aidants-proches.be
- La Plateforme Annonce Handicap (PAH)
Tél : **02/673 27 89** - www.plateformeannoncehandicap.be
- Relais-Signes
Tél : **02 644 68 84** - www.relais-signes.be

RECONNAISSANCE HANDICAP / AIDES FINANCIÈRES



Aides au déplacement* via la DGPH

- Carte de stationnement
- Carte de réduction pour les transports en commun, pour aveugles et malvoyants

Aides* via AViQ ou PHARE

- Adaptation de l'habitation, du véhicule, aides matérielles diverses
- Aides à l'emploi : adaptations lieu et conditions de travail
- Budget d'Assistance Personnalisée (BAP) si grande dépendance
- Possibilité d'allocations familiales supplémentaires pour les moins de 21 ans

Autres aides possibles* via la mutuelle, le SPF finances, ...

- Possibilité d'intervention majorée de l'assurance soins de santé
- Forfait malades chroniques
- Tarif social gaz et électricité
- Majoration du montant fiscalement exonéré pour l'impôt des personnes physiques
- Liste des droits

D'autres aides existent.

Exemple : carte EDC

Renseignez-vous via votre contact local.

* Important :

Les aides sont dépendantes de la situation de chaque personne et attribuées sous certaines conditions.

Votre handicap ne doit pas être
un frein, plusieurs services
peuvent vous aider !



www.jaidedroits.be

Développé par



LUSS (081 74 44 28)



A.S.P.H.

ASPH (02 515 19 19)

Avec la participation de



GESED (0474 10 59 83)



ABMM (064 45 05 24)



Access And Go - ABP (02 772 18 95)



Ligue Huntington (04 225 87 33)



FFSB ASBL
Fédération Francophone
des Sourds de Belgique

FFSB (02 644 69 01)



X-Fragile Europe
(087 54 25 02)

Avec le soutien de



Passé Muraille
(065 77 03 70)



Plateforme Annonce handicap
PAH (02 673 27 89)



Karine Lalieux
Ministre des Pensions et de
l'Intégration sociale, chargée
des Personnes handicapées et
de la Lutte contre la pauvreté
et de Beliris